



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Mesot Roland

2020-GC-19

Cadence à la demi-heure sur la ligne Palézieux–Fribourg & Fribourg–Palézieux

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 6 février 2020, le Député Roland Mesot et 43 cosignataires demandent « d'étudier la mise en service d'une cadence à la demi-heure entre Palézieux–Fribourg & Fribourg–Palézieux ». Ils constatent en effet que toutes les haltes ferroviaires du district de la Veveyse, mis à part celle de La Verrerie, bénéficient de la cadence 30 minutes et que cette cadence est également disponible entre Palézieux et Lausanne.

II. Réponse du Conseil d'Etat

De nombreux trains circulent, dans les deux sens, sur la ligne ferroviaire Fribourg/Freiburg–Lausanne :

- > Trains RER (régionaux) Fribourg/Freiburg–Romont (S40) à la cadence 30 minutes
- > Trains RegioExpress (RE) Bulle–Romont–Fribourg/Freiburg(–Düdingen–Berne) à la cadence 30 minutes
- > Trains InterRegio (IR) Lucerne–Berne–Fribourg/Freiburg–Romont–Palézieux–Lausanne–Genève–Aéroport (IR15) à la cadence horaire
- > Trains Intercity (IC) St-Gall–Zurich–Berne–Fribourg/Freiburg–Lausanne–Genève–Aéroport (IC1) à la cadence horaire
- > Trains RER Kerzers–Palézieux–Lausanne (S9) à la cadence horaire
- > Trains RER Palézieux–Lausanne–Grandson (S5) à la cadence horaire
- > Trains RER Palézieux–Lausanne–Allaman (S4) à la cadence horaire amorcés deux fois le matin depuis Romont et prolongés deux fois le soir jusqu'à Romont ; un sillon par sens est réservé chaque heure pour des trains marchandises (deux dès 2035)

L'infrastructure actuelle de cette ligne permet très difficilement d'y faire rouler des trains supplémentaires avec des temps de correspondance convenables aux nœuds ferroviaires de Romont et Palézieux. La relation Palézieux–Lausanne a donc été privilégiée. Les pendulaires de la Veveyse, dans leur grande majorité, travaillent ou suivent une formation supérieure sur l'Arc lémanique. Il existe ainsi de très bonnes correspondances à Palézieux entre les trains de et vers Lausanne et les trains RER Bulle–Palézieux circulant à la cadence 30 minutes.

Après de longues discussions et tractations, les CFF Grandes Lignes ont décidé, compte tenu de la multitude de chantiers planifiés, de réintroduire de manière provisoire l'arrêt des trains IR15 Lucerne–Berne–Fribourg/Freiburg–Lausanne–Genève–Aéroport à Romont et Palézieux. Cet arrêt des IR a remplacé en décembre 2017 (très avantageusement pour les Glânois et les Veveysans) la

coupe-accroche à Romont du RE Romont–Palézieux sur le RE Berne–Fribourg/Freiburg–Romont–Fribourg/Freiburg ainsi que sur les RE Romont–Palézieux–Lausanne–Genève. Ces deux compositions se suivaient de quelques minutes entre Romont et Palézieux formant un doublon sans qu'une correspondance entre elles ne soit possible. Ces deux offres n'étaient donc pas rentables pour les CFF.¹

A noter qu'il est également possible de relier les haltes ferroviaires de la Veveysse à Fribourg/Freiburg via Bulle deux fois par heure.

	Via Palézieux (IR)	Via Bulle
Châtel-Saint-Denis	49 minutes	67 minutes
Semsaies	60 minutes	60 ou 65 minutes
Bossonnens	43 minutes	77 minutes

Tab. 1 : Temps de parcours jusqu'à Fribourg/Freiburg

Etant donné la difficulté à faire circuler des trains supplémentaires entre Fribourg/Freiburg et Lausanne, les cantons de Fribourg et de Vaud souhaitent que les corrections de tracés initialement prévues dans Rail 2000, mais abandonnées pour des raisons financières, soient réalisées. Ils ont demandé et obtenu que les études sur les aménagements à l'infrastructure permettant la diminution du temps de parcours des trains et l'augmentation de la capacité de cette ligne soient incluses dans l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035)² de la Confédération, ce en vue de leur réalisation dans la prochaine étape d'aménagement. L'instauration d'une deuxième liaison horaire entre Romont et Lausanne, avec desserte régionale entre Romont et Palézieux, a également été demandée par l'Etat de Fribourg dans le cadre de la procédure d'établissement de PRODES EA 2035. Ce projet d'offre n'a pas été retenu par la Confédération mais reste un objectif important pour le canton de Fribourg.

En attendant la réalisation de corrections de tracés sur cette ligne qui permettra l'amélioration et l'augmentation de l'offre, le Conseil d'Etat est d'accord d'étudier l'introduction d'un train supplémentaire entre Fribourg/Freiburg et Palézieux, par exemple en prolongeant le RER Fribourg/Freiburg–Romont jusqu'à Palézieux ou avec la réintroduction de la coupe/accroche sur les RE Fribourg/Freiburg–Bulle. Cela permettrait d'améliorer sensiblement la liaison de la Veveysse avec la capitale du canton. Cette étude devra également déterminer les coûts et estimer le nombre de voyageurs potentiels.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à accepter le présent postulat.

21 avril 2020

¹ La desserte de Romont et Palézieux une fois par heure par une ligne ferroviaire rapide du trafic grandes lignes (TGL) est comprise dans la Concession qui lie les CFF à la Confédération. Les CFF sont donc tenus de garantir pour ces deux gares une desserte du TGL.

² PRODES a pour objectif de planifier par étapes les projets d'aménagement de l'infrastructure sur le réseau ferroviaire suisse. Le financement est assuré via le fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF).